DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.252.001.1 DU 9 SEPTEMBRE 1992

Dispositif vidéophotographique E.C.R.I. AUTOMATION modèle SURVIDAR El couplé au cinémomètre SFIM modèle CERVA

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 7 JANVIER 1991 RELATIF A LA CONSTRUCTION, AU CONTROLE ET AUX MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DES CINEMOMETRES DE CONTROLE ROUTIER.

FABRICANT

Société E.C.R.I. AUTOMATION, 104, boulevard Jean Jaurès, 78800 Houilles.

DEMANDEUR

SOCIETE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE (S.F.I.M.), 26, rue Emile Baudot, 91120 Palaiseau.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif vidéophotographique E.C.R.I. AUTOMATION modèle SURVIDAR El associé au cinémomètre SFIM modèle CERVA approuvé par la décision numéro 91.00.252.002.1 du 1er mars 1991 permet de réaliser des prises de vues vidéo des véhicules dont la vitesse, déterminée par le cinémomètre est supérieure au seuil présélectionné par celui-ci et d'incruster sur la prise de vue des inscriptions réglementaires : la date, l'heure et la vitesse mesurée du véhicule visé.

Ce dispositif comprend :

- un premier ensemble composé de :
- un cinémomètre S.F.I.M. modèle CERVA, objet de la décision n° 91.00.252.002.1 du 1er mars 1991,
- une caméra noir et blanc haute définition,
- un flash et son générateur de puissance réglable.

Ces matériels sont solidaires du véhicule, la caméra et le flash étant fixés sur la même traverse que l'antenne arrière du radar.

- un deuxième ensemble regroupé dans un boîtier portable et composé de :
- un module incrustateur vidéo assurant l'incrustation des données (date, heure, vitesse) provenant du cinémomètre dans l'image vidéo,
- un module gel d'image assurant le gel de l'image sur les véhicules, dont la vitesse mesurée dépasse une vitesse prédéterminée.
- un troisième ensemble regroupé également dans un boîtier portable et composé de :
- un magnétoscope professionnel S-VHS,
- une imprimante vidéographique noir et blanc utilisant des rouleaux de papier sur lesquels peuvent être imprimés 220 clichés,
- un moniteur de contrôle noir et blanc.
- un boîtier de télécommande.

L'image constituée à l'aide des deux premiers ensembles, c'est-à-dire l'image d'un véhicule avec en incrustation la date, l'heure et sa vitesse est enregistrée par le magnétoscope, visible sur le moniteur et sur un écran à cristaux liquides sur le boîtier de télécommande, et peut être éditée immédiatement par l'imprimante vidéographique.

La bande enregistrée peut être relue ultérieurement et visualisée sur un moniteur pour la réédition automatique de l'ensemble des clichés.

SCELLEMENTS

Le module assurant l'incrustation des informations reçoit la plaque d'identification recevant le numéro et la date de la présente décision d'approbation.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Tous les éléments du dispositif vidéophotographique doivent être installés dans le véhicule conformément au manuel d'installation du constructeur et les modalités techniques d'installation du cinémomètre sont identiques à celles définies dans sa propre décision d'approbation précitée.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schémas n°s 5774-1, 2 et 3.

Photographies n°s 5774-4 et 5.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif vidéophotographique
E.C.R.I. AUTOMATION
modèle SURVIDAR El

Le dispositif est constitué d'une part, d'une chaîne cinémométrique SFIM type CERVA et d'autre part d'un ensemble de prises de vues vidéographique E.C.R.I. AUTOMATION type SURVIDAR El.

Le système vidéographique est constitué :

- d'un boîtier d'alimentation,
- d'une caméra noir et blanc haute définition et d'un flash monté sur la barre porte instruments,
- d'un boîtier regroupant les modules électroniques de traitement de l'image, le magnétoscope et le générateur de flash,
- d'une imprimante vidéographique noir et blanc,
- d'un boîtier de télécommande comportant les boutons de commande et un écran de contrôle.

BOITIER D'ALIMENTATION

Ce boîtier est destiné à alimenter les différents éléments constitutifs de SURVIDAR en 12 V (continu) et 220 V (alternatif).

Il comporte sur sa face avant :

- 1 commutateur à clé à 2 positions :
  - Position gauche : arrêt alimentation système/autorisation chargeur,
  - Position droite : marche alimentation système/coupure chargeur.
- 1 connecteur pour le raccordement du chargeur,
- 1 connecteur pour l'alimentation 12 V du système,
- 1 connecteur pour la commande de marche de l'onduleur.

A l'intérieur du boîtier se trouve implanté :

- 1 batterie 12 V pour l'alimentation du flash,
- 1 batterie 12 V pour l'alimentation du système et de l'onduleur,
- 1 onduleur 12 V/220 V

CAMERA ET FLASH

La tête de la caméra noir et blanc haute définition est implantée sur un support formant une boîte noire solidaire de la barre porte instruments.

La caméra est équipée d'objectifs pour les prises de vues rapprochées ou éloignées.

Le projecteur du flash est monté à proximité sur la barre porte instruments, le générateur réglable à 50, 100, 200 et 400 Joules étant situé en partie basse du boîtier.

Un voyant clignotant orange situé à l'arrière du boîtier projecteur signale le bon fonctionnement du flash.

Un bouton rouge situé sur le côté du boîtier projecteur permet de déclencher l'éclair.

BOITIER ELECTRONIQUE

Le boîtier électronique est composé en face avant :

- en partie supérieure, du capot muni de scellements protégeant les modules incrustateur et gel d'image,
- au milieu, du magnétoscope,
- en partie basse, du générateur de flash.

Sur sa face arrière est disposé l'ensemble des connecteurs nécessaires au raccordement; des différents équipements :

- caméra noir et blanc
- câble des données RS 232 provenant du CERVA,
- télécommande,
- alimentation 12 V flash,

- commande déclenchement flash,
- vidéo imprimante,
- commande impression imprimante,
- alimentation 220 V imprimante,
- alimentation 12 V, boîtier électronique,
- commande mise en service onduleur,
- câble d'alimentation 220 V du boîtier électronique.

IMPRIMANTE VIDEOGRAPHIQUE

Une imprimante vidéographique noir et blanc est installée à l'arrière du véhicule.

Elle permet l'impression instantanée des clichés réalisés au cours du contrôle ou l'impression des exemplaires supplémentaires nécessaires à la fin du contrôle.

Son utilisation nécessite la mise en place d'un rouleau de papier spécial permettant le tirage des clichés.

BOITIER TELECOMMANDE

Le boîtier de télécommande du système SURVIDAR est placé sur un support fixé sur la planche de bord du véhicule.

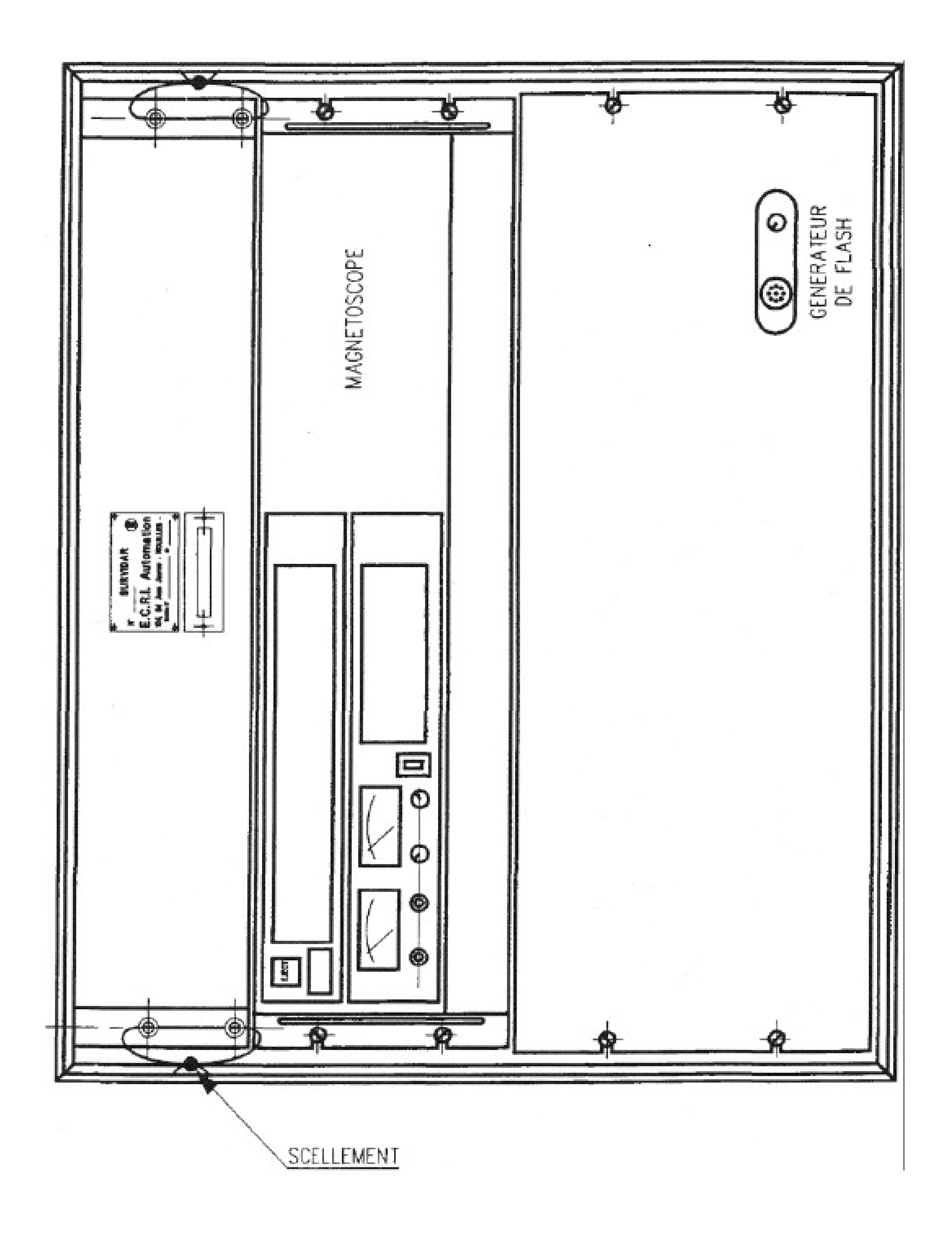
Il est composé en partie supérieure d'un écran de contrôle LCD et en partie inférieure de l'ensemble des commandes du système regroupées sur un clavier à 13 touches :

- Marche/arrêt général avec voyant,
- Marche/arrêt caméra,
- Marquage infraction,
- Marche radar arrière,
- Test photographie,
- Marche enregistrement avec voyant,
- Lecture bande,
- Arrêt enregistrement/lecture,
- Retour rapide bande,
- Avance rapide bande,
- Pause auto infraction avec voyant,
- Commande pause,
- Lecture arrière.

• N° 5774-1

DISPOSITIF VIDEO-PHOTOPHOTOGRAPHIQUE E.C.R.I. AUTOMATION SURVIDAR El

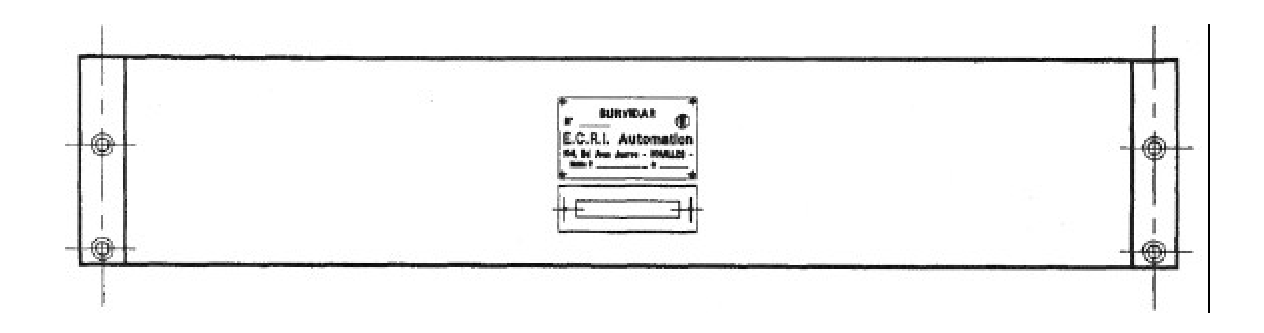
Plan de scellement

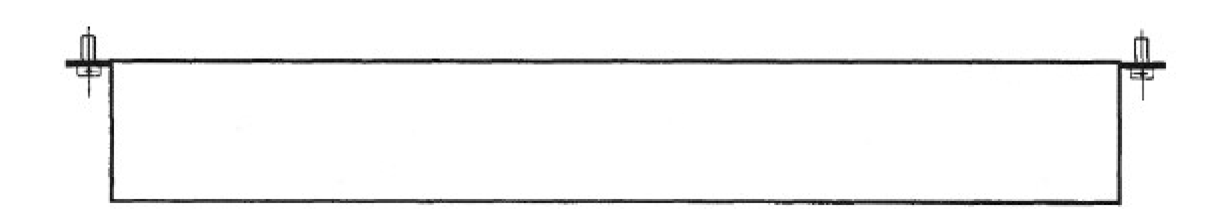


• N° 5774-2

DISPOSITIF VIDEOPHOTOGRAPHIQUE E.C.R.I, AUTOMATION SURVIDAR El

Plan de scellement

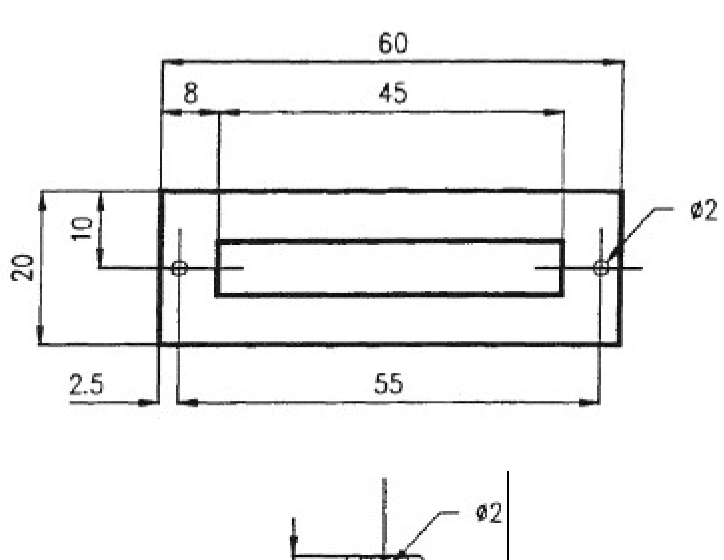


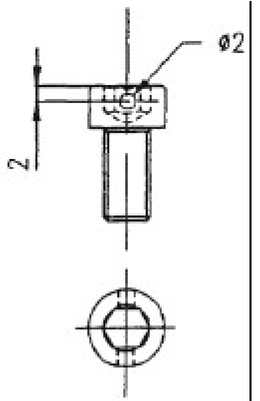


• N° 5774-3
DISPOSITIF VIDEOPHOTOGRAPHIQUE E.C.R.I, AUTOMATION SURVIDAR El

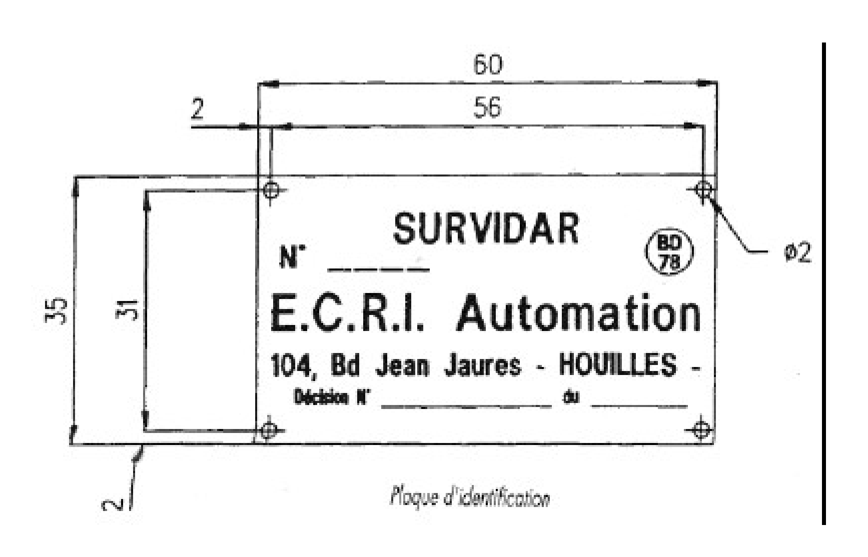
Plan de scellement

Plaque de poinçonnage





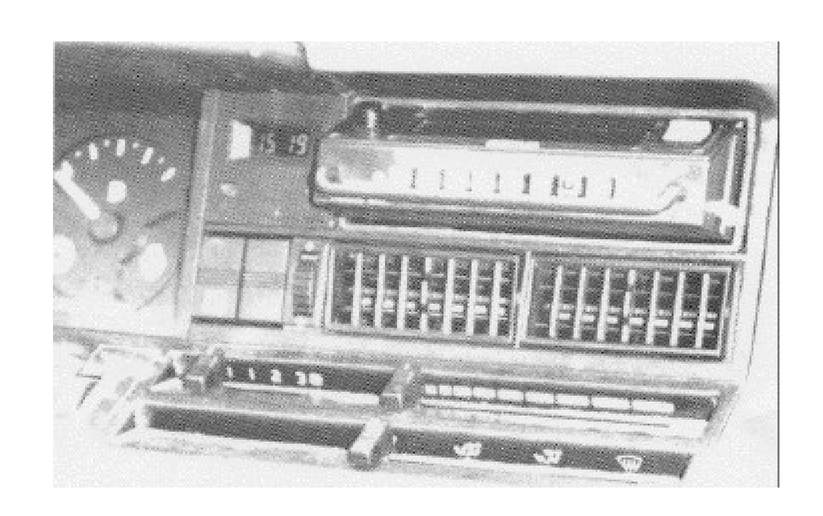
Vis de *scellement*

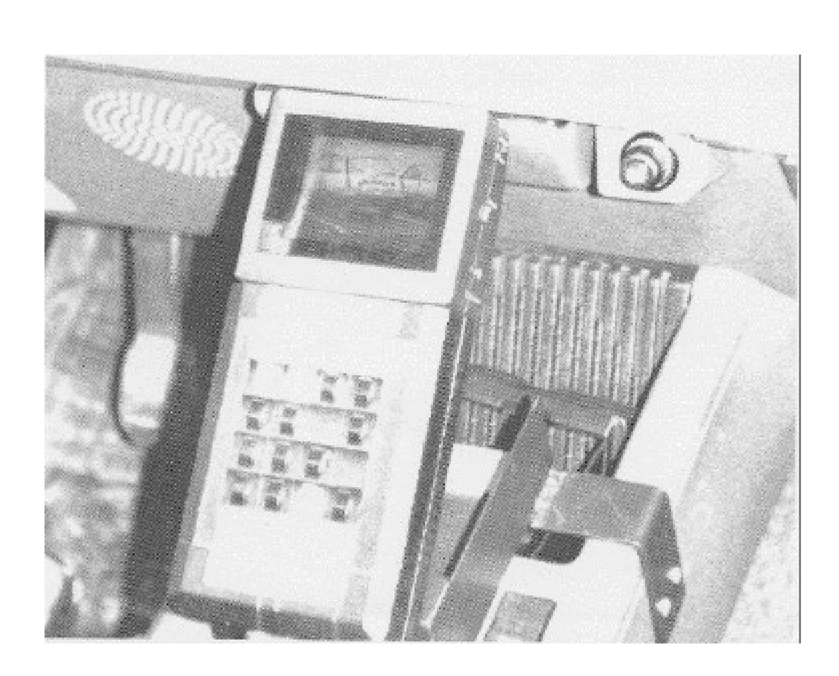


Plaque d'identification

• N° 5774-4

DISPOSITIF VIDEOPHOTOGRAPHIQUE E.C.R.I. AUTOMATION SURVIDAR El





• N° 5774-5

DISPOSITIF VIDEOPHOTOGRAPHIQUE E.C.R.I. AUTOMATION SURVIDAR El

